

## **AVENANT CONVENTION DE PARTENARIAT**

Entre les soussignés :

Le Hot Club de Lyon Forme Juridique : Association loi 1901  
Adresse : 26 rue Lanterne - 69001 Lyon  
Représenté par Ludwig LAISNE en sa qualité de Président  
Téléphone : 06 88 19 50 95 Mail : admin@hotclubjazzlyon.com  
Numéro de Siret : 779 827 450 000 31 Code APE : 9001Z  
N° licences : 1-1063967 / 2-1063968 / 3-1063969  
TVA intracommunautaire FR 84779827450  
ci-après désigné par le terme « Hot Club de Lyon »



D'une part.

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)  
Adresse : 46 cours de la République - 69100 Villeurbanne  
Représenté par Stéphane Frioux, en sa qualité de Président  
Téléphone : 04 78 68 78 05  
Mail : assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr  
Numéro de Siret : 256 901 406 00015 Code APE : 8411Z  
N° licences : 1-1045185 / 2-10455187 / 3-1045188  
ci-après désigné par le terme « ENM »

D'autre part.

### **Préambule :**

Dans le cadre de son partenariat avec le Hot Club de Lyon, l'ENM a souhaité que celui-ci accueille des élèves de son département jazz pour trois journées d'examens-concerts. Ces trois journées font partie intégrante du projet pédagogique de l'ENM et permettent aux élèves de se confronter à la scène ainsi qu'au milieu professionnel. L'accès à ces examens-concerts est gratuit.

Il a été arrêté ce qui suit :

### **Article 1 : Objet**

Le Hot Club de Lyon s'engage à mettre gratuitement à la disposition de l'ENM la salle de concert située 26 rue Lanterne 69001 Lyon, pour des prestations d'élèves du département jazz de l'ENM sur ces trois dates et selon les créneaux horaires suivants convenus en amont :

#### **Lundi 18 décembre 2024**

- 13h : arrivée et installation
- 14h à 19h : examens de fin de cycle (+ délibération jury)
- 21h à 23h : concert ateliers jazz

#### **Mardi 27 mai 2024**

- 13h : arrivée et installation
- 14h à 19h : examens de fin de cycle (+ délibération jury)
- 21h à 23h : concert ateliers jazz

Mardi 11 juin 2024

- 14h : arrivée et installation
- 15h à 18h : examens de fin de cycle (+délibération jury)
- 18h : balances
- 20h30 à 22h30 : concert arrangements

#### Article 2 : Conditions financières

La mise à disposition de personnel et l'embauche d'un barman/technicien son sur les trois dates fixées relèvent de la responsabilité et de la prise en charge financière du Hot Club.

#### Article 3 : Obligations du Hot Club de Lyon

Le Hot Club de Lyon s'engage à mettre à la disposition de l'ENM la salle de concert en état de marche ainsi que le matériel technique et les instruments de musique disponibles sur place.

Le Hot Club de Lyon assurera la présence d'un technicien pour l'accueil à l'arrivée des groupes (horaires précisés à l'article 1) et pour la régie son des concerts des ateliers en soirée

#### Article 4 : Obligations de l'ENM

L'ENM s'engage à :

- respecter les consignes de sécurité dictées par les responsables du Hot club de Lyon.
- à informer ses élèves qu'ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération au titre des examens-concerts organisés au terme de la présente convention.

L'état de propreté de la salle, des espaces mis à disposition et de leurs abords doit être irréprochable durant toute la manifestation et lors de l'état des lieux de sortie. Aucune boisson, aucun alcool venant de l'extérieur ne peut être consommé à l'intérieur des locaux.

#### Article 5 : Assurances

Le Hot club de Lyon certifie avoir souscrit les assurances nécessaires concernant la responsabilité civile, le bâtiment et le matériel à disposition de l'ENM pendant la période de mise à disposition.

#### Article 6 : Durée de la convention

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Elle prend effet à compter de sa date de signature, pour prendre fin le 11 juin 2024.

#### Article 7 : Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou résolue de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

#### Article 8 : Attribution de juridiction

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

#### Avenant article 2 : Conditions financières

L'ENM s'engage à prendre en charge le coût d'embauche d'un agent de sécurité sur les deux soirées prévues au Hot Club de 20h30 à minuit (durée du concert) dans la limite du taux horaire convenu en amont soit 23€ HT de l'heure avec une tva de 20%.

Fait à Lyon en deux exemplaires originaux, le 02/04/2024

Pour le Syndicat Mixte de Gestion  
de l'ENM de Villeurbanne  
Le Président, Monsieur Stéphane FRIOUX



Pour le Hot Club de Lyon  
Le Président, Monsieur Ludwig LAISNE



Association Hot Club de Lyon  
26 rue Lanterne - 69001 LYON  
contact@hotclubjazzlyon.com  
www.hotclubjazzlyon.com  
Siret : 779 827 450 00031  
TVA : FR8479827450